



Guide de l'écolier

ÉDITION 2020

COURDIMANCHE
www.ville-courdimanche.fr 

→ LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

À Courdimanche, environ 840 élèves sont scolarisés dans les écoles publiques. La commune accueille également une école privée et un collège.

GRUPE SCOLAIRE ANDRÉ-PARRAIN

rue André-Parrain

Direction : Nathalie Gierczak

(6 classes, niveaux maternel et élémentaire)

T. 01 34 42 30 29

GRUPE SCOLAIRE DES CROIZETTES

38, rue des Grands Bouleaux

Direction : Sylvie Maurice

(15 classes dont 1 Ulis niveaux
maternel et élémentaire)

T. 01 34 46 10 74

GRUPE SCOLAIRE DE LA LOUVIÈRE

37, boulevard des Chasseurs

Direction : Isabelle Aries

(12 classes, niveaux maternel et élémentaire)

T. 01 34 46 01 22

ÉCOLE PRIVÉE SAINT-LOUIS

63, boulevard des Chasseurs

Direction : Monique De Laubier

T. 01 34 46 03 23

COLLÈGE SAINT-APOLLINE

84, boulevard des Chasseurs

Principale : Hélène Carnet

T. 01 34 46 34 46

→ CONTACTS

➤ UN DIRECTEUR PAR STRUCTURE,
POUR PLUS DE CLARTÉ

**Direction de l'éducation et du temps de
l'enfant**

MELC

64, boulevard des chasseurs

Cyril Joly

01 30 27 32 03

Véronique Gourdin-Duprey :

01 30 27 30 92

Vous avez des questions sur les
temps d'accueil périscolaire ?

Des directeurs ont été nommés dans
chaque structure, et peuvent
répondre à toutes vos questions.

➤ ACCUEIL DE LOISIRS /CLAE DES
CROIZETTES

33, rue du Trou Tonnerre

T. 01 34 46 03 30 - 07 85 08 64 13

Direction : Julien Habary

➤ ACCUEIL DE LOISIRS /CLAE DE
LA LOUVIÈRE

Boulevard des chasseurs

T. 01 34 46 01 34 - 06 07 76 45 98

Direction : Marion Bon

➤ ACCUEIL DE LOISIRS /CLAE
A. PARRAIN

Rue des écoles

T. 01 34 66 75 40 - 06 07 76 43 49

Direction : Angeline Leschave

➤ ANTENNE JEUNES

86 Boulevard des Chasseurs

T. 01 34 46 21 02

Accueil hors vacances : du lundi au ven-
dredi, de 15h à 18h30.

Pendant les vacances scolaires :

Du lundi au vendredi, de 13h30 à 18h30
(possibilité de restauration).

Direction : Johann Leschave

Ce guide a été réalisé par la Ville de Courdimanche, avec le soutien de ses partenaires privilégiés dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse. Il a été imprimé en 1500 exemplaires en août 2020.

Directrice de la publication : Elvira Jaouën

Rédaction : Service communication

Création graphique : Florence Larbey

Photographies : Photothèque municipale, images libres de droits

UN RETOUR À L'ÉCOLE CONFiant



Elvira Jaouën
Maire,
Conseillère régionale

La Ville de Courdimanche reste toujours autant engagée aux côtés des parents et des familles pour la réussite de tous les élèves. Les élus de la coéducation, nouvellement investis, auront à cœur d'accompagner pendant toute leur scolarité tous les petits Courdimanchois.

L'éducation reste et restera au cœur de notre engagement. Nous continuerons d'investir pour des écoles toujours plus accueillantes, des activités périscolaires et de restauration de qualité.



Sophie Matharan
Adjointe à la coéducation
et à la Petite Enfance

Pendant tout l'été, les services de la ville ont oeuvré pour offrir à vos enfants les meilleures conditions d'accueil possibles. Vous allez donc retrouver **des écoles nettoyées de fond en comble**, dans lesquelles **de nombreux travaux ont été menés à bien**. Ainsi, le portail du centre des Croizettes a été changé et afin de toujours faciliter l'accès, l'équipe municipale a proposé de mettre en place un dispositif de balise PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité) qui permet à chaque enseignant de solliciter, en cas de danger, le service d'astreinte de la Police municipale ainsi qu'un service d'écoute à distance.

Dans un contexte inédit de crise sanitaire que nous venons de vivre, nous avons souhaité en juin dernier maintenir la remise des dictionnaires à tous les élèves passant en CP et des calculatrices et des dictionnaires aux enfants entrant en 6^{ème}.

Par ailleurs, **l'opération cartable de rentrée** a été relancée cet été, ce qui a permis à de nombreuses familles Courdimanchoises de bénéficier de prix attractifs pour les fournitures scolaires.

Pour cette rentrée 2020, nous suivrons **le protocole sanitaire** émis par le ministère de l'éducation nationale, dont la dernière version du 6 août 2020 assouplit les règles relatives à la distanciation et à la limitation du brassage. Nous veillerons à adapter l'ensemble des mesures en fonction de l'évolution de la pandémie et resterons vigilants sur le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires.

Même dans ce contexte, nous maintenons nos initiations aux nouvelles activités et pour cette rentrée 2020, nous proposerons aux élèves de CM2 de s'initier au **Tir à l'arc**, proposé par l'association Club Sport Sénior Santé de Courdimanche.

Enfin, nous continuons à développer une approche éducatrice novatrice, la discipline positive. Une méthode intégrée dans le programme de notre personnel communal qui permet de **donner confiance aux enfants et de contribuer à leur épanouissement**.

Vous l'aurez compris, tout au long de l'année, la ville de Courdimanche s'investit pour accompagner ses plus jeunes citoyens.

Nous espérons que ce guide vous aidera à mieux connaître et exploiter les nombreux services offerts par la commune.

Bonne lecture et bonne rentrée à tous !



Nicolas Babut
Référent école des
Croizettes



Laure Clément
Référente école de la
Louvière



Émilie Evrard
Référente école André
Parrain

Sommaire

➤ LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES ET CONTACTS.....	3
---	---

Une rentrée scolaire 2020 inédite

➤ DES HORAIRES TOUJOURS AJUSTÉS.....	6
➤ UNE AUTRE IDÉE DU TEMPS PÉRISCOLAIRE.....	7
➤ TOUT SAVOIR SUR LES ÉQUIPES D'ANIMATION.....	8

L'école à Courdimanche

➤ ACTIVITÉS SUR LE TEMPS SCOLAIRE.....	10
➤ LES INSCRIPTIONS SCOLAIRES.....	11
➤ DES ÉCOLES À L'HEURE DU NUMÉRIQUE.....	12

Autour de l'école

➤ MOBILISÉS POUR LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE.....	14
➤ DE LA CULTURE ET DES LOISIRS.....	16

Vos démarches

➤ LES INSCRIPTIONS AUX SERVICES PÉRISCOLAIRES.....	18
➤ LA PARTICIPATION FAMILIALE.....	19

Coup de pouce de rentrée !

PRISE EN CHARGE ET AIDE À LA CALCULATRICE

Dans l'objectif de préserver le pouvoir d'achat des familles, la ville assure une prise en charge (20€) pour les élèves faisant leur entrée au lycée. Depuis 2017, les Courdimanchois entrant en 6^{ème} se voient remettre une calculette lors de la traditionnelle remise des dictionnaires en juin.

Kit cartable de rentrée : le travail réalisé avec les parents d'élèves volontaires en lien avec les directeurs des écoles et du collège a permis de proposer des kits de fournitures toujours plus adaptés aux besoins des familles. De nouvelles options ont été proposées pour répondre au mieux à leurs attentes.

La réussite de cette action collective démontre une fois encore qu'ensemble, nous sommes plus forts.

Une rentrée scolaire 2020 inédite



➤ RENTRÉE 2020 :

Plus particulièrement cette année, la Ville de Courdimanche s'est préparée très en amont à la rentrée scolaire afin de garantir les meilleures conditions d'apprentissage auprès des 842 enfants des trois groupes scolaires.

Cette rentrée se déroule donc dans un contexte sanitaire inédit et les modalités d'accueil s'inscrivent dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires. Nos équipes veillent à la bonne application de ces mesures, qui peuvent évoluer en fonction de la situation liée au Coronavirus COVID-19.

L'intérêt de l'enfant a toujours été et sera toujours au cœur de notre politique éducative. La mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires adoptée en 2013 a été dictée par la volonté de favoriser l'apprentissage des enfants tout en respectant l'organisation des familles. Pour ce qui est de l'organisation du temps scolaire, une dérogation de 2017 permet aux collectivités qui le souhaitent de déroger à la loi et de revenir à 4 jours. Après concertation, ceci n'a pas été le choix des parents d'élèves de Courdimanche.

Une exception a été faite à la sortie du confinement, le 11 mai dernier, à la demande de l'inspecteur de l'éducation nationale (IEN), pour pouvoir mettre en place les conditions sanitaires nécessaires au protocole strict d'accueil des enfants dans les différents groupes scolaires au regard de la pandémie de la COVID-19. Ce passage temporaire à la semaine de 4 jours avait favorisé l'accueil en petits groupes. Un retour à la normale sur 4,5 jours sera effectif pour la rentrée 2020.

INFOS+ CORONAVIRUS

➤ MODALITÉS PRATIQUES DE LA RENTRÉE 2020-2021

COVID-19



Le dernier protocole émis par le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse et des sports, en date du 9 août 2020, a assoupli les règles relatives à la distanciation sociale. Au préalable, les personnels et tous les intervenants extérieurs doivent entrer dans les bâtiments scolaires en portant un masque de protection et après nettoyage et désinfection des mains. Les parents d'élèves jouent aussi un rôle essentiel en ne mettant pas leurs enfants à l'école en cas de fièvre ou de symptômes évoquant la COVID-19, chez l'élève ou dans sa famille.

L'application des gestes barrière reste fondamentale. Les espaces au sein des écoles sont organisés de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves. Cependant, si pour les élèves des écoles élémentaires le port du masque n'est pas recommandé, il est proscriit pour les élèves des écoles maternelles.

BON À SAVOIR

Pour les parents qui ne peuvent pas récupérer leurs enfants avant 16h30, la Ville met en place une demi-heure de battement entre 16h et 16h30.

Dans tous les cas, ce temps ne fait pas l'objet d'une facturation pour les familles.

➤ DES HORAIRES TOUJOURS AJUSTÉS

Attentive à l'expérience des enseignants sur les facultés d'apprentissage des enfants et à l'écoute des contraintes des familles, la Municipalité a ajusté les horaires.



La demi-journée supplémentaire placée le mercredi depuis la rentrée 2013 a été retenue en terme de chronorythme des enfants (pas de coupure dans la semaine et un temps d'apprentissage placé le matin permettent de mieux équilibrer la semaine). Depuis 2013, les matinées sont aussi légèrement allongées pour profiter des facultés de concentration plus facilement mobilisées par les enfants à ce moment de la journée.

Le tableau ci-dessous vous aidera à mieux vous y retrouver :

	7h00	8h30	12h	14h15	16h	19h
LUNDI	PÉRISCO.	CLASSE	PÉRISCOLAIRE	CLASSE	PÉRISCOLAIRE	
MARDI	PÉRISCO.	CLASSE	PÉRISCOLAIRE	CLASSE	PÉRISCOLAIRE	
MERCREDI	PÉRISCO.	CLASSE	11h30			
JEUDI	PÉRISCO.	CLASSE	PÉRISCOLAIRE	CLASSE	PÉRISCOLAIRE	
VENDREDI	PÉRISCO.	CLASSE	PÉRISCOLAIRE	CLASSE	PÉRISCOLAIRE	

➤ UNE AUTRE IDÉE DU TEMPS PÉRISCOLAIRE

L'organisation proposée doit permettre de favoriser le bien-être des enfants à l'école, d'aborder de nouvelles formes d'apprentissages et de renforcer les compétences des enfants de façon ludique et naturelle. Les activités proposées s'inscrivent dans trois axes majeurs. Quelques exemples en images :

➤ Apprendre la confiance :



Cirque



Chorale

➤ Apprendre en jouant :



Ludothèque



Échecs

➤ Apprendre l'écocitoyenneté :



Activités autour de la nature



Sécurité routière

➤ Chaque axe est décliné selon trois approches laissées au libre choix de l'enfant :

- participer à un atelier encadré par un intervenant
- être encadré dans un pôle ressources (ludothèque, bibliothèque, etc.).
- jouer seuls avec leurs amis dans un cadre sécurisé.

CHIFFRES CLÉS

- 20 000€ réservés au NAP (nouvelles activités périscolaires).
- 15 ateliers proposés aux enfants par nos animateurs ou intervenants spécialisés.
- En moyenne 65% des enfants sont présents sur la pause méridienne, et entre 10 et 15 % reviennent à 13h20.
- 31 animateurs pour encadrer vos enfants.
- 11 ATSEM sur le temps du midi
- 3 directeurs et 3 adjoints périscolaires (voir p.14)

Rubrique CLAE :

De l'information à portée de clic

Retrouvez toutes les dernières informations dans la rubrique dédiée sur le site de la ville :



www.ville-courdimanche.fr/article/les-clae-courdimanche

Cet espace répond à une demande d'information et de consultation des parents d'élèves.

**Semaine portes ouvertes des CLAE : du 3 au 10 septembre de 16h à 19h
pour plus d'informations : 01 30 27 32 03**

BON À SAVOIR

➤ ACCOMPAGNEMENT DU TRAVAIL SCOLAIRE

Au sein du pôle leçon, les intervenants (animateurs ou enseignants) accueillent les enfants après la classe.

Cette mission assurée par la Ville est régie par une charte de l'encadrement du pôle leçon qui fait elle-même partie intégrante du projet éducatif territorial.

➤ LE MIDI TOUT EST POSSIBLE !

Pour les enfants qui ne déjeunent pas à la restauration scolaire et qui souhaitent participer aux ateliers périscolaires, un retour à l'école entre 13h10 et 13h20 est possible. Ce dispositif sans facturation pour les familles permet à tous les enfants, même ceux qui ne fréquentent pas le périscolaire, de profiter de la richesse de la programmation.

INFOS+ MATER'

Dans chaque école, une salle dédiée à l'accueil périscolaire des maternelles a été créée, avec des jeux d'imitation, de société, des espaces de détente.

Dans les trois ludothèques, la Ville a aussi fait l'acquisition de jeux dédiés aux plus jeunes !

BON À SAVOIR

Les établissements scolaires du premier degré sont ouverts les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h20 à 12h et de 14h05 à 16h et les mercredis de 8h20 à 11h30.

➤ TOUT SAVOIR SUR LES ÉQUIPES D'ANIMATION

Comment sont prévus les effectifs d'animateurs qui encadrent vos enfants ?

Tous les temps d'accueil périscolaire sont déclarés auprès de la direction départementale de la cohésion sociale. Ainsi, les équipes sont constituées en fonction du nombre d'enfants accueillis. La ville va même au-delà des normes fixées par la réglementation, avec 1 encadrant pour 10 enfants de moins de 6 ans, 1 pour 14 enfants de plus de 6 ans, et 1 pour 18 enfants de plus de 6 ans pendant les temps méridiens.

Combien d'agents cela représente-t-il à Courdimanche ?

À Courdimanche, 3 directeurs et 3 adjoints coordonnent 31 animateurs et 11 ATSEM auxquels s'ajoutent 5 intervenants.

Des enseignants viennent compléter l'équipe d'animation pour l'encadrement du pôle leçon.

Qu'en est-il de leur formation ?

Les directeurs sont tous diplômés. 90 % de nos animateurs sont diplômés au minimum du BAFA (la réglementation impose 50%). 25% de l'équipe est titulaire ou en cours de formation d'un diplôme supérieur (BAFD, BPJEPS, CAP petite enfance ...).

Comment les équipes préparent-elles la programmation ?

Au sein de chaque CLAE (Centre de loisirs associé à l'école), des temps de travail réguliers permettent aux équipes d'organiser le fonctionnement des accueils périscolaires et de mettre en place les projets d'animation.

L'école à Courdimanche



➤ AUX CÔTÉS DES ÉLÈVES ET DES ENSEIGNANTS

Que ce soit à travers l'entretien et le fonctionnement des établissements, la gestion de la restauration scolaire ou la mise en place des services périscolaires, la Ville met tout en oeuvre pour assurer de bonnes conditions de travail afin que chacun puisse se concentrer sur l'essentiel : l'apprentissage.

Avec une politique volontariste en matière d'éducation, la Commune participe très largement à la vie scolaire. Tout au long de l'année, les services municipaux sont à l'écoute des équipes éducatives et de leurs besoins (matériel pédagogique, mobilier, entretien...).

INFOS+

➤ ENGAGÉE POUR LA SÉCURITÉ



La Municipalité a renouvelé ses actions pédagogiques en faveur de la sécurité routière. Elle dispose d'un matériel pédagogique qui occupe près de 30m² et qui contient un plateau permettant différents scénarios de circulation, où l'on peut apprendre les bases du code de la route et se déplacer avec des trottinettes ou des vélos.

Outre le support, les séances ont été conçues de manière ludique et surtout adaptées à l'âge des enfants.

Pour les 6/7 ans, les animations portent principalement sur la sécurité lorsque l'on est piéton. Les 8/9 ans abordent la circulation en véhicule (trottinette, vélo...) tandis que les agents vérifient les connaissances des 10/11 ans en évaluant leurs capacités à donner l'alerte en cas d'accident.

La Police municipale, en partenariat avec les enseignants, a fait passer l'APER (Attestation de Première Éducation à la Route) aux CM1-CM2, en mai dernier. Une sensibilisation qui permet de rappeler aux enfants les attitudes à adopter pour mieux circuler en Ville. Ces sessions, généralisées aux trois groupes scolaires, seront reconduites à la rentrée 2020-2021.

➤ DÉCOUVERTE D'UNE NOUVELLE ACTIVITÉ POUR LA RENTRÉE 2020

En 2018, la municipalité a lancé des initiations autour de trois nouvelles activités au sein des trois groupes scolaires de la Ville. Le sport à l'école joue un rôle déterminant et donne un sens au vivre ensemble et à l'apprentissage de la vie associative. Ainsi, pendant deux ans, les jeunes Courdimanchois ont pu découvrir le golf, les échecs et le tennis.

Ces sports ont permis aux enfants d'accéder à des valeurs morales et sociales telles que le respect des règles, des autres et de soi-même. Ils éduquent également à la responsabilité et à l'autonomie et participent aussi pleinement à la santé des enfants.

LE TIR À L'ARC, UNE ACTIVITÉ EN FAVEUR DU LIEN INTERGÉNÉRATIONNEL

Pour la rentrée 2020, la municipalité renouvelle son engagement en faveur de la découverte de nouveaux sports. Les élèves de CM2 pourront ainsi découvrir une nouvelle discipline au cours du troisième trimestre, le tir à l'arc, proposée par le Club Sport Sénior Santé de Courdimanche.

Cette activité permettra de créer un lien intergénérationnel entre les membres du Club Sport Sénior Santé de Courdimanche et les enfants de la commune, au travers de séances de découverte qui se dérouleront au sein du gymnase Sainte Apolline.

Bénéfique pour la santé, le tir à l'arc permet d'améliorer la coordination des mouvements, de l'équilibre ainsi que ses repères dans l'espace. Exercice musculaire harmonieux pour la réadaptation à l'effort, il a également un effet antistress qui permet de canaliser son énergie tout en améliorant sa concentration.

CONTINUITÉ DE L'INITIATION ÉCHECS

Proposés aux classes de la grande section jusqu'au CM2, ces ateliers sont pris en charge par le club d'échecs de Cergy. Ainsi, il est proposé un cycle de découverte de 4 séances aux enfants de grande section ainsi qu'un cycle de 6 séances d'initiation aux élémentaires.

➤ LES INSCRIPTIONS SCOLAIRES

Les inscriptions scolaires s'effectuent en deux temps. La première étape est l'inscription administrative de l'enfant en Mairie, la seconde, qui reste indispensable, s'effectue auprès de la direction de l'école.

Pour procéder à l'inscription, il est nécessaire de prendre rendez-vous auprès de la direction de l'éducation à la MELC (Maison de l'Éducation, des Loisirs et de la Culture) au 64, boulevard des chasseurs, à partir du mois de février précédant la rentrée scolaire (pour les enfants ayant 3 ans dans l'année, muni d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois, du livret de famille et du carnet de santé). Les familles doivent ensuite rencontrer la directrice de l'école, munies de la fiche d'inscription délivrée par le service scolaire, pour confirmer l'inscription. Cette dernière étape a lieu généralement à partir du mois de mai.

LES DÉROGATIONS EXCEPTIONNELLES

➤ **Dérogation interne** : la carte scolaire détermine l'affectation des enfants dans une école en fonction de leur lieu d'habitation. Toutefois, il est possible de demander une dérogation afin de pouvoir scolariser son enfant dans une autre école que celle du secteur. Cette demande doit être faite par courrier à destination du service scolaire qui, en lien avec les élus, étudie l'ensemble des demandes après la période d'inscription scolaire, en fonction des effectifs et des raisons de cette dérogation.

➤ **De la commune** : les enfants sont scolarisés sur leur ville de domiciliation. En cas de demande pour scolariser l'enfant dans une autre ville, adressez-vous au service scolaire. Il sera en mesure de vous délivrer un formulaire de dérogation qu'il est impératif de faire valider par nos services dans un premier temps, puis par la ville dans laquelle vous souhaitez inscrire votre enfant.

INFOS+

➤ UN CONTACT PERMANENT AVEC LA COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE

Tout au long de l'année, services municipaux et écoles travaillent main dans la main pour garantir le meilleur accueil des enfants scolarisés à Courdimanche. En marge des conseils d'école, la Ville organise des rencontres régulières avec les directions d'écoles. Au moins une fois par trimestre, ces réunions permettent de faire le point sur tous les sujets concernant l'école : prévisions d'inscriptions, projets, travaux, spectacles, manifestations communales... Ces réunions créent des liens et instaurent un dialogue régulier avec les acteurs de la communauté éducative.

➤ PARENTS PARTENAIRES

La Ville propose également des réunions avec les représentants de parents d'élèves. Deux conseils de CLAE sont organisés chaque année, en novembre et avril. On y évoque des sujets majeurs comme la restauration scolaire et l'organisation des accueils périscolaires mais c'est aussi une instance d'information sur les projets de la municipalité, l'actualité culturelle... Les parents d'élèves sont également régulièrement conviés à déjeuner avec les élus au restaurant scolaire. Ils peuvent aussi échanger avec notre prestataire (Sogeres) lors de la visite de la cuisine centrale ou pendant la commission de restauration.

BON À SAVOIR

La Ville propose cette année encore les **rencontres PARENT'AISES**.

Des soirées d'échange et de partage d'expérience entre parents.

Premier rendez-vous le **8 septembre 2020** (à la MELC).

www.ville-courdimanche.fr

BON À SAVOIR

➤ LE BUDGET

Pour les enfants de chaque école de la ville, sont attribués notamment :

➤ plus de 80€ alloués par élève et par an (fonctionnement, transport et projets d'école).

➤ 8 000€ attribués au transport vers les piscines

➤ En 2020, le montant de l'ensemble des aides de la Ville aux écoles (fonctionnement, transport, projets d'écoles...) est supérieur à 80 000 €.

➤ REMISE DES DICTIONNAIRES ET DES CALCULETTES



Chaque année, les élèves qui passent en CP et 6^e reçoivent un dictionnaire, divers ouvrages afin de leur permettre d'appréhender au mieux un nouveau cycle scolaire, un petit pot de miel issu de la récolte des ruchers de la ville et un sac en tissu réutilisable aux couleurs de Courdimanche. Une façon symbolique et utile de traduire la volonté d'offrir à chaque Courdimanchois les mêmes chances, tout au long de leur scolarité.

Les élèves de CP ont également reçu un guide du petit citoyen et une ardoise. Quant aux élèves rentrant en 6^e, ils ont également reçu un guide de la citoyenneté et une calculatrice scolaire.

➤ DES ÉCOLES À L'HEURE NUMÉRIQUE

La Ville investit dans les équipements numériques au sein des écoles afin de favoriser l'appréhension de cet univers par les enfants. Des tableaux numériques interactifs (TNI) font maintenant partie du décor des élèves dans toutes les écoles élémentaires. Les trois écoles utilisent des classes numériques mobiles.

Chaque été, des aménagements ont lieu dans chaque groupe scolaire. Les classes élémentaires des trois groupes scolaires sont équipées à 100% en TNI.

La Ville privilégie désormais le remplacement du matériel obsolète.

➤ EN CHIFFRES :

➤ AUX CROIZETTES :

9 TNI en élémentaire et 1 classe mobile.

2 TNI pour les classes maternelles.

➤ À LA LOUVIÈRE :

8 TNI pour l'ensemble des classes élémentaires et 2 classes mobiles.

➤ À ANDRÉ PARRAIN :

4 TNI pour l'ensemble des classes élémentaires et 1 classe mobile.

LES VACANCES SCOLAIRES 2020/2021

➤ Vacances de la Toussaint :

Du samedi 11 octobre au lundi 2 novembre 2020

➤ Vacances de Noël :

Du samedi 19 décembre 2020 au lundi 4 janvier 2021

➤ Vacances d'hiver :

Du samedi 13 février au lundi 1^{er} février 2021

➤ Vacances de printemps :

Du samedi 17 avril au lundi 3 mai 2021

➤ Fin des cours : mardi 6 juillet 2021

À NE PAS MANQUER EN 2020/2021

➤ 24H de l'art

➤ Animations de Noël

➤ Carnaval

➤ Cultivons la biodiversité

➤ Journée de l'enfant

➤ Fête de la musique

Autour de l'école



➤ CONTRIBUER À L'ÉPANOUISSEMENT DES ENFANTS

Nombre d'activités de loisirs, sportives ou culturelles, diversifiées et adaptées à l'âge des enfants, sont proposées à Courdimanche. Au centre de loisirs comme à l'Antenne jeunes, c'est un véritable projet éducatif qui est mis en oeuvre pour contribuer à l'épanouissement de chaque enfant.

Dans les structures d'accueil, les ateliers proposés et l'organisation de la vie quotidienne sont pensés pour contribuer à l'éveil culturel et sportif ainsi qu'à l'apprentissage de la vie en collectivité. Le projet pédagogique de chaque structure s'inscrit ainsi dans la cohérence du projet éducatif de la Ville. Fruit d'un travail avec tous les acteurs des secteurs scolaires et éducatifs, ce projet comprend également le développement des actions culturelles et l'aide aux loisirs en lien avec les associations.

ZOOM SUR

LA DISCIPLINE POSITIVE

➤ Pour la quatrième année consécutive, la municipalité poursuit la formation des agents autour de la discipline positive dans le but de :

➤ proposer des outils aux encadrants autour d'une méthode ni permissive ni punitive, qui doit permettre à chacun de trouver sa place au sein de la collectivité.

Afin de poursuivre le travail de professionnalisation de nos équipes, un nouveau cycle de formation sera organisé au cours de l'année scolaire 2020-2021.

Des ateliers d'analyse de pratique professionnelle auront également lieu pour toutes les équipes encadrantes (ATSEM et animateurs) à compter du mois de janvier 2021.

➤ ACCOMPAGNEMENT À L'ANTENNE JEUNES

Pour les adolescents, la Ville propose un espace de travail qui permet aux collégiens de profiter d'un soutien pour leurs devoirs à l'Antenne jeunes.

L'objectif est de les accompagner et de les soutenir dans leur réussite scolaire, en leur offrant un cadre de travail adapté et un accompagnement personnalisé. L'accompagnement a lieu tous les jours (sauf le mercredi), de 16h à 18h, et il est complètement gratuit (après cotisation annuelle de 8,60€ pour l'ensemble des activités de l'Antenne jeunes). L'inscription se fait directement à l'Antenne Jeunes avec, au choix, 1, 2, 3 ou 4 jours par semaine. Une participation régulière est souhaitable.

➤ MOBILISÉS POUR LA RÉUSSITE EDUCATIVE

LA VEILLE ÉDUCATIVE

Le dispositif de veille éducative s'adresse aux familles ayant des enfants de 2 à 17 ans. Il s'agit d'accompagner ceux qui présentent des signes de fragilité ou qui risquent de rencontrer des ruptures dans leur parcours.

Pour accompagner les familles dont un ou des enfants présentent des signes de fragilité ou qui risquent de rencontrer des ruptures dans leur(s) parcours, la ville met en œuvre « une cellule de veille éducative ». Cette démarche permet de coordonner l'ensemble des acteurs éducatifs du territoire : Éducation nationale, animateurs, travailleurs sociaux, famille... pour un accompagnement bienveillant et pour trouver des solutions ensemble...

➤ LES ACCUEILS DU MATIN ET DU SOIR

En fonction des besoins des familles et pour mieux accompagner les enfants dans leur scolarité, ils sont accueillis avant et après l'école dans chaque groupe scolaire.

➤ **L'accueil préscolaire** : les enfants (maternelle et élémentaire) sont accueillis le matin de 7h à 8h20

➤ **L'accueil postscolaire** : les enfants (maternelle et élémentaire) sont accueillis le soir de 16h à 19h.

Pour les écoliers comme pour les collégiens, des temps d'accompagnement aux leçons sont organisés après les cours. A partir du collège, les jeunes peuvent se retrouver à l'Antenne jeunes. Ils y sont accueillis par l'équipe d'animation les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16h à 18h.



➤ LA RESTAURATION SCOLAIRE

Tous les jours, environ 600 repas sont servis. En moyenne, 65% des élèves des écoles bénéficient du service de restauration municipale. Le prix d'un repas varie entre 0,67€ et 6€ en fonction de votre quotient familial. Le coût réel pour la collectivité est quant à lui de l'ordre de 9€. Il comprend le repas fourni ainsi que les frais des personnels de restauration et d'encadrement.



Les enfants ayant une allergie alimentaire ou dont l'état de santé nécessite une attention particulière seront accueillis après signature d'un projet d'accueil individualisé (PAI). Pour en bénéficier, les parents doivent prendre contact avec la direction du service Éducation. Dans le cadre d'un PAI, les familles fournissent l'ensemble du repas, goûter compris, et bénéficient d'un tarif spécifique. Le PAI est à renouveler chaque année.

Une réunion d'information à l'attention des familles concernées par un PAI est organisée le mardi 8 septembre 2020 à 18h00 à l'Hôtel de Ville.



AU MENU

➤ DES REPAS FLEXI-VÉGÉTARIENS (MANGER MOINS DE VIANDE)

De nombreux spécialistes s'accordent à dire que les Français consomment trop de viande. Et d'après les dernières recommandations du Haut Conseil de la santé publique, la consommation d'éléments végétaux comme les légumineuses deux fois par semaine est une bonne source de protéines qui compense l'absence de viande. On sait aussi que plus de fruits et de légumes apportent des éléments nutritifs qui permettent de réduire de nombreuses maladies...

Si les repas végétariens étaient déjà proposés dans nos menus deux fois par mois (en plus de pains bio et d'un composant bio à chaque repas), la ville a souhaité aller plus loin dans la démarche. Ainsi, depuis janvier 2018, les enfants ont la possibilité de choisir soit un repas classique soit un repas flexi-végétarien (œuf et poisson, protéines d'origine végétale).

Manger moins de viande a un double intérêt : pour la santé individuelle de nos enfants et pour protéger notre planète. Et c'est un véritable rééquilibrage du modèle alimentaire.



BON À SAVOIR

➤ UN ACCUEIL POUR TOUS

Le mercredi après-midi, les enfants de l'école A. Parrain sont accueillis au centre de loisirs des Croizettes. Pendant les vacances scolaires, tous les Courdimanchois se retrouvent au centre de loisirs des Croizettes ou de la Louvière.

➤ LE CINÉMA À LA MELC

La Ville propose un cycle de projections de films d'animation à la MELC tout au long de l'année, en partenariat avec l'association Ecran VO. **La prochaine séance se tiendra le vendredi 16 octobre à 18h à la MELC.**

BON À SAVOIR

➤ L'AIDE AUX LOISIRS

Déduction de 45€ par les associations partenaires sur l'inscription à une activité culturelle ou sportive pour chaque enfant dont la famille est éligible à l'allocation de rentrée scolaire versée par la CAF.

UN ESPACE DE JEUX

➤ UN ESPACE DE JEUX POUR TOUS

La municipalité a souhaité ouvrir un nouveau lieu d'échanges en septembre 2018, autour du jeu : gratuit et ouvert à tous, il permet de partager des moments de détente privilégiés. Tous les mardis, de 16h30 à 21h, un intervenant spécialisé du jeu encadre cette activité à la Ferme Cavan. Jeux de société, de stratégie, de plateaux, échecs, livres, espaces de découvertes, il y en a pour tous les goûts.
Info + : T. 01 30 27 30 90

➤ DE LA CULTURE ET DES LOISIRS

DES STRUCTURES POUR TOUS LES ÂGES

Ces accueils reçoivent une habilitation de la direction départementale de la cohésion sociale du Val-d'Oise.



➤ Les centres de loisirs

Lieux de socialisation encadrés par des animateurs qualifiés, les centres de loisirs des Croizettes et de la Louvière donnent aux enfants de 3 à 11 ans l'occasion de se retrouver autour d'activités récréatives et éducatives, favorisant l'expérimentation et la créativité.

Pour fréquenter les centres de loisirs, il suffit d'être inscrit administrativement auprès du service éducation et temps de l'enfant.

➤ L'Antenne Jeunes

La Ville propose aux collégiens un lieu d'accueil, encadré par deux animateurs diplômés, pour se retrouver, échanger, partager des moments agréables et pratiquer des activités ludiques et éducatives. Un programme d'animation est proposé lors de chaque vacances scolaires. L'adhésion se fait après réception du dossier d'inscription et de la cotisation annuelle de 8,60€.

Vos démarches



➤ VOUS ACCOMPAGNER AU QUOTIDIEN

Dans une logique de service public, la qualité d'accueil en direction des enfants comme des parents est primordiale. C'est un engagement fort de l'équipe municipale.

Ainsi, les agents municipaux sont à votre écoute et à votre service pour vous apporter des réponses adaptées. En lien avec les différents partenaires (Education nationale, Caisse d'allocations familiales...), la Ville entend adapter au mieux les services proposés aux familles. Une grille de quotient familial, renouvelée chaque année, régit les tarifs des prestations des services publics.

Pour rappel, le quotient familial détermine votre barème tarifaire pour chaque activité fréquentée en tenant compte des ressources de votre foyer et de sa composition. Ainsi, il permet, à tous, l'accès aux activités municipales grâce à une tarification adaptée à la situation de chaque famille. Cette évolution équitable et accessible garantit à tous les usagers des services publics une participation financière déterminée en fonction des revenus de chaque famille.

BON À SAVOIR

SERVICE ÉDUCATION ET TEMPS DE L'ENFANT ET SERVICE DES RÉGIES

Accueil MELC (Maison de l'Éducation des Loisirs et de la Culture)

64, bd des Chasseurs

T. 01 30 27 30 90

Horaires d'ouverture :

lundi et jeudi : 13h45-17h45

mardi et vendredi :

8h45-12h / 13h45-17h45

mercredi : 8h45-12h / 14h-17h

Vos interlocuteurs :

↗ Cyril Joly, directeur du service
Éducation et temps de l'enfant
T.01 30 27 32 03

↗ Véronique Gourdin-Duprey, référente
associative et assistante administrative
T.01 30 27 30 92

SERVICE DES RÉGIES

Ouvert les mercredi et vendredi
après-midi

T. 01 30 27 30 93

regie@ville-courdimanche.fr

INSPECTION ACADÉMIQUE

Circonscription de l'Hautail

Immeuble le Président

2A, Av. des Arpents -

95525 CERGY-PONTOISE CEDEX

ASSOCIATION INDÉPENDANTE DE

PARENTS D'ÉLÈVES

Place du Ponceau

95000 Cergy

T. 01 30 31 12 45

courrier@aipe95.asso.fr

aipe95.asso.fr

FÉDÉRATION DES CONSEILS DE

PARENTS D'ÉLÈVES (FCPE)

5 place des Linandes

95000 Cergy

T. 01 30 32 67 67

fcpe95.cdpe@wanadoo.fr

fcpe95.com

↗ LES INSCRIPTIONS AUX SERVICES PÉRISCOLAIRES

Restauration scolaire, accueils pré et postscolaires, pôle leçon, accueil de loisirs... L'inscription s'effectue automatiquement dès lors que l'enfant est inscrit à l'école. Début septembre, une fiche d'information vous est transmise afin de vérifier et de mettre à jour vos données, si besoin.

LES PIÈCES À FOURNIR

- ↗ justificatif de domicile datant de moins de trois mois
- ↗ présentation du carnet de vaccination de chaque enfant
- ↗ présentation du livret de famille

Les familles doivent faire calculer leur quotient familial chaque année au service des Régies à la MELC.

Pour le quotient 2021, la période de calcul sera du 5 octobre au 11 décembre 2020.

Pour la restauration scolaire, des modifications sont possibles sans facturation jusqu'à 9h du matin auprès des équipes périscolaires, des enseignants et ATSEM. Chaque mois, vous recevez une facture basée sur les consommations réelles et les repas non décommandés avant 9h.

↗ LES RÈGLEMENTS INTÉRIEURS EN LIGNE

Les règlements intérieurs des accueils périscolaires et de loisirs sont disponibles sur le site internet de la Ville. Horaires, conditions d'accès mais aussi alimentation, hygiène, facturation... Vous y trouverez de nombreuses précisions quant aux conditions d'accueil de vos enfants.



➤ LA PARTICIPATION FAMILIALE

Le coût des services est modulé en fonction des ressources familiales : c'est le principe du quotient familial. Les tarifs et les quotients sont révisables chaque début d'année et applicables au 1^{er} janvier. Pour bénéficier de tarifs adaptés à vos ressources, il est nécessaire de faire calculer votre quotient.

Les personnes ne fournissant pas les informations nécessaires au calcul du quotient familial se verront appliquer un tarif spécifique « hors quotient » et ce par défaut jusqu'à régularisation.

LES PIÈCES À FOURNIR

Les documents suivants sont à présenter :

- avis d'imposition ou de non-imposition de l'année précédente
- originaux des trois derniers bulletins de salaire de chaque personne en activité ou dernier justificatif Assedic ou RSA (si la situation professionnelle a évolué)
- justificatif de domicile datant de moins de 3 mois
- avis ou attestation de paiement des prestations de la CAF
- avis de paiement de pension alimentaire
- certificat de scolarité de l'année en cours pour les enfants de plus de 16 ans
- RIB et autorisation de prélèvement (si choix du prélèvement automatique)

Toute modification de situation en cours d'année pourra être prise en compte sur présentation du ou des documents correspondants.

RÈGLEMENT DES FACTURES

- par prélèvement automatique
- par Carte Bleue (y compris au portail famille)
- par chèque bancaire/postal à l'ordre du régisseur de recettes
- en espèces directement à la régie les jours d'ouverture
- en tickets CESU (hors restauration scolaire)

BON À SAVOIR



➤ NOUVEAU PORTAIL FAMILLE

Entièrement repensé pour mieux s'adapter à votre mode de vie, le nouveau portail famille permet d'effectuer toutes ses démarches en ligne sur son espace personnel sécurisé :

- Les paiements en ligne
- Suivre la totalité des consommations et du solde de compte
- Visualiser le planning de présence d'un enfant à ses diverses activités
- Consulter les informations.
- Vue d'ensemble de votre dossier familial.

Rendez-vous sur votre nouveau portail famille :

www.famille.ville-courdimanche.fr

➤ COMMENT LE QUOTIENT FAMILIAL EST-IL CALCULÉ ?

Établi en fonction des ressources de la famille, le prix des prestations est calculé avec le quotient familial. Ce dernier est déterminé selon le calcul suivant :

$$\text{QUOTIENT} = \frac{\text{ressources} * \text{annuelles}}{\text{nombre de parts} *}$$

* RESSOURCES

montant imposable

12

+ allocations diverses (CAF, pensions...)

* ATTRIBUTION DES PARTS

parents = 1 part par parent
parent isolé = 2 parts
enfants = 1 part par enfant

Votre nouveau portail famille Plus pratique et plus simple

Afin de simplifier vos démarches,
un service sécurisé est dédié aux
usagers des services municipaux.

www.famille.ville-courdimanche.fr

L'ancien portail sera actif pour les factures de janvier à mars.



Que pouvez-vous faire dans votre espace famille ?

- Consulter votre fiche famille, modifier vos coordonnées et signaler tout autre changement sur votre dossier

- Consulter et régler à tout moment vos factures liées aux différents services, accueil de loisirs et petite enfance

- Éditer votre relevé annuel de situation pour compléter votre déclaration d'impôt

- Consulter les modalités d'accès à l'ensemble des prestations périscolaires

Opération Fournitures scolaires

Plus nombreux, on est plus forts !

Grâce à cette opération mise en place par la Ville,
plus de 80 familles courdimanchoises ont bénéficié de kits
de fournitures scolaires à des tarifs attractifs !

À LA CLÉ :

Des tarifs
attractifs

Une simplification
des courses
de rentrée

Un gain de temps
pour toutes les
familles